



reduction du temps de travail

Par **alexpierre**, le **27/12/2009** à **19:51**

Bonjour,

Notre comptable, après lecture du bilan, que l'activité de livraison à domicile nous coûte trop cher, il nous propose si cela est possible de réduire les heures de notre employé de 35 heures à 25 heures. Après vérification (j'ai personnellement fait cette tournée elle est facilement réalisable en 25 heures sans que cela soit insupportable.

Que puis-je faire pour faire accepter cette proposition à notre employé et si elle n'accepte pas que doit-on faire?

Merci de vos suggestions.

Par **loe**, le **29/12/2009** à **16:47**

Bonjour,

vous devez faire un courrier en RAR à votre employé en mentionnant un motif économique. Votre employé a alors un mois pour vous signifier sa décision d'acceptation. S'il refuse, vous pourrez le licencier pour motif économique.

Par **alexpierre**, le **29/12/2009** à **17:58**

Bonjour et merci de votre réponse, nous ne voulons pas la licencier car elle nous donne entière satisfaction nous voulons seulement réduire ses heures, car la société ne peut plus le supporter. Pour être plus précis son travail n'a jamais nécessité 35h, les mesures faites dans notre profession et données par notre comptable sont très claires son ratio CA/heures n'a jamais été positif. Si nous la licencions pour motif économique, nous ne pourrions plus recruter?

Merci de votre réponse.

Par **loe**, le **30/12/2009** à **09:41**

Bonjour,

Si, vous pourrez recruter pour pourvoir au poste à temps partiel refusé par votre employeur.